



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be



## URBANISME

# AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

**Le terrain concerné est situé** Rue Isidore Hoton, 9 à 7800 Ath et cadastré 1e division, section B n°807N84.

**Le projet consiste à** démolir des annexes vétustes et construire une extension **et présente les caractéristiques suivantes** : D.IV.5 : Ecart au contenu à valeur indicative à l'Arrêté Centre ville (toiture plate et bardage bois).

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, au centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop),
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)).

**Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

**Une partie du dossier est disponible sur le site internet [www.ath.be](http://www.ath.be)**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29/05/2024 au 12/06/2024 au Collège communal :**

–*par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;*

–*par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)*

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **BC202400112**. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Ath, le 22/05/2024

Le Directeur général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

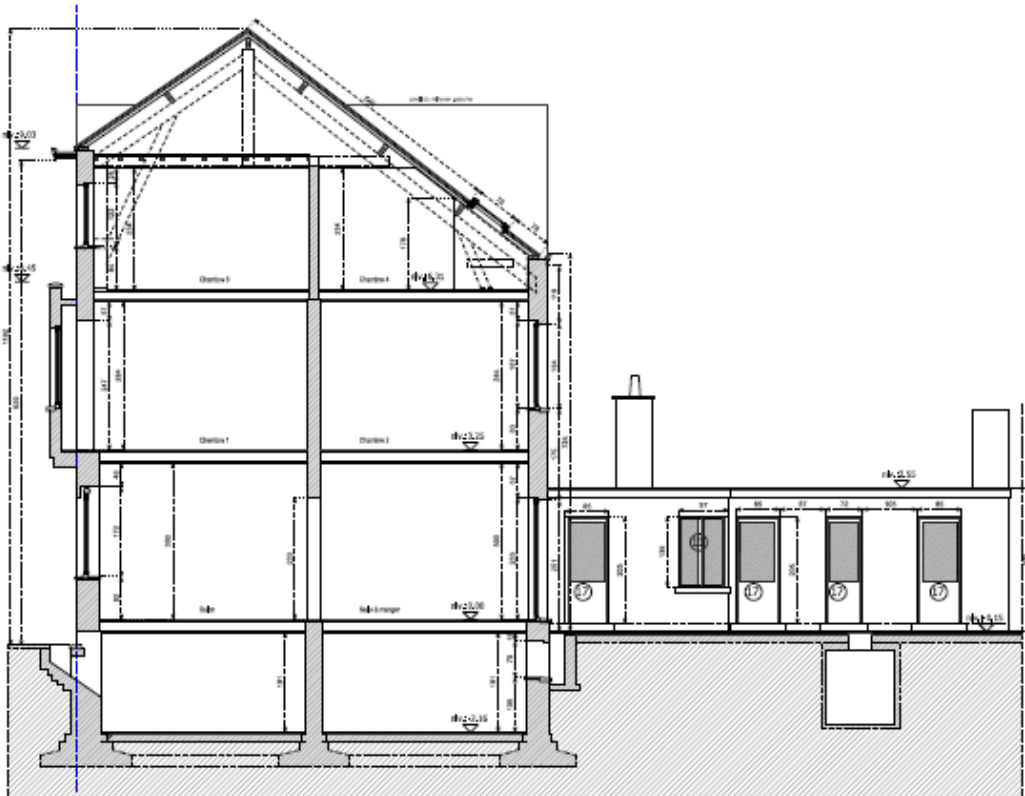


## Localisation

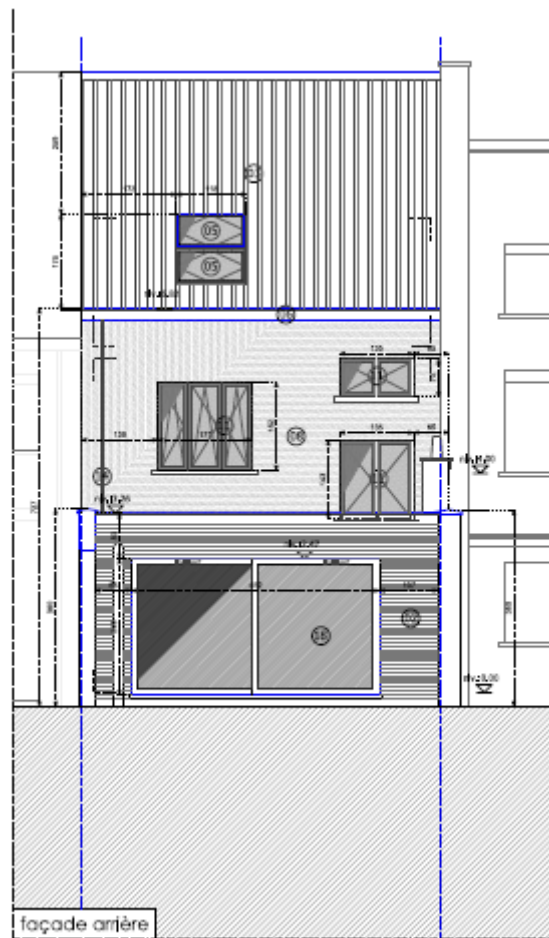
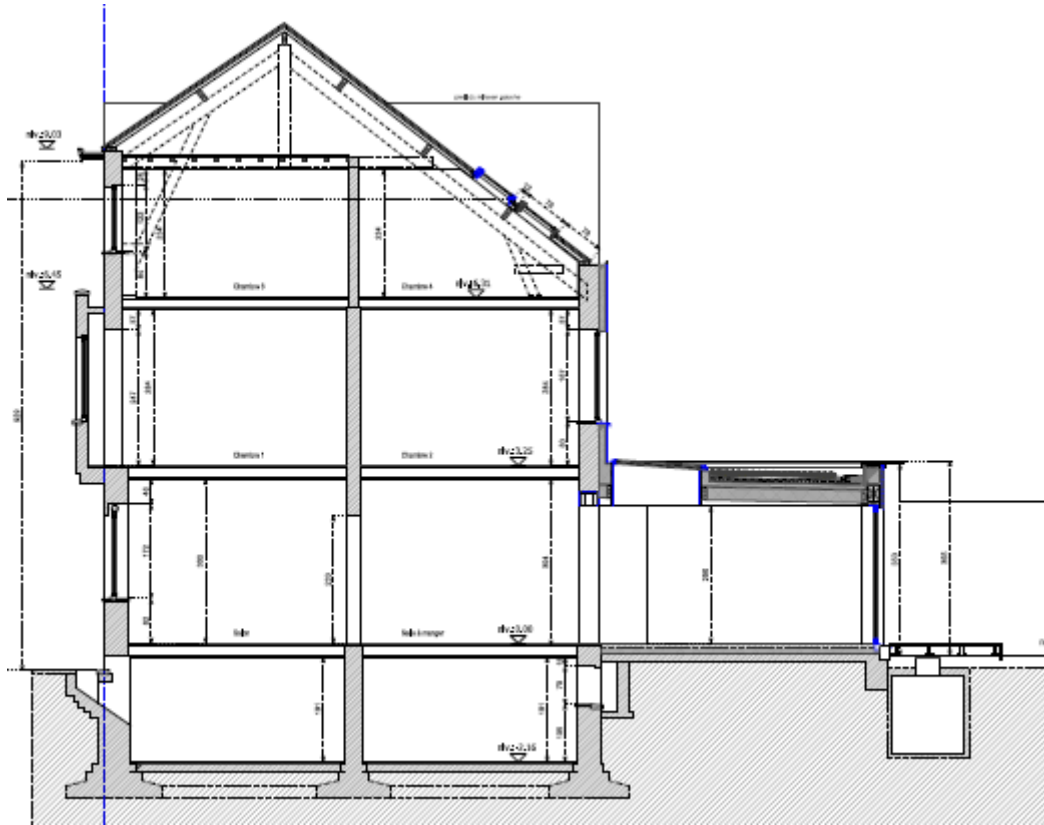


implantation - éch. 1/500e

## Existant



# Projet





perspective 2

